



Concours Photo Eté 2016

Parcs Aventure et Paintballs R'Game

Les Parcs RGame organisent un grand concours photo ouvert à tous les visiteurs, jusqu'au 31 août 2016. Les candidats sont encouragés à jouer les reporters photographes, tout en s'amusant et en respectant leur environnement.

Le jury se réunira, chaque mois de juillet et août, pour sélectionner les gagnants, dont le nom sera diffusé sur nos Pages Facebook et les photos apparaîtront sur le site internet www.rgame.fr. Seuls les gagnants seront avertis par courrier, email ou par téléphone.

En dehors des 3 premiers lots, il n'y a pas de classement pour les autres photos. Tous les documents seront acquis par les Parcs R'Game, les clichés ne seront pas renvoyés. La participation au concours implique le respect plein et entier du règlement, exposé ci-dessous.

- **1^{er} prix** : 4 Entrées Tout Public *
- **2^e prix** : 2 Entrées Tout Public *
- **3^e prix** : 2 Entrées Enfant **

* valable sur les 3 Parcs Aventure ou les 2 Paintballs au choix sur la saison 2016-2017, d'une valeur de 25€ chacune.

** valable sur les Parcs Aventure de Liffré, Bazouges ou Quelneuc sur la saison 2016-2017, d'une valeur de 10€ chacune.

Règlement :

Les photos doivent être prises dans l'enceinte du parc, pendant la durée du concours. Outre la qualité photographique du cliché, le jury récompensera une photo représentant l'état d'esprit du parc parmi les thèmes suivants : l'émerveillement, l'humour, la complicité ou des situations insolites.

Pour participer, les candidats doivent envoyer 3 photos maximum en format numérique (taille comprise entre 500 Ko et 2 Mo par photo) à 35airgame@gmail.com en renommant les fichiers selon le modèle suivant : Prénom NOM-01.jpg / Prénom NOM-02.jpg / Prénom NOM-03.jpg

Bien mentionner dans l'email nom, prénom, âge, adresse et numéro de téléphone du candidat.

Et compléter l'autorisation de droit à l'image qui suit :

« Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la société R-Game à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies représentant (Liste Nom et prénom des personnes figurant) et réalisées le/...../..... Ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale. »

Les photos doivent parvenir au plus tard le 15 septembre 2016.